

Adresse

Fondation Broccard - Migros Valais
Rue des Finettes 45
1920 Martigny

Contact

Madame Marie-Agnès Mathieu
Tél. 027 720 42 68
FondationBroccard@migrosvs.ch
www.fondationbroccard.ch

MIGROS

Société coopérative Migros Valais

Fondation Broccard - Migros Valais



Un coup de pouce à des jeunes gens motivés à acquérir ou à parfaire leur formation professionnelle au moyen d'un apprentissage ou d'études auprès d'une école technique, d'une université, d'une école d'art ou autre.

www.fondationbroccard.ch

La Fondation a été créée en 1974 par la Société coopérative Migros Valais en l'honneur du premier président de son administration, le Dr Charles Broccard, médecin de Martigny.

Le Conseil de fondation se réunit en général deux fois par année.

Il est composé de:

M. Roland Sprenger, Sion, président

Mme Edith Fellay, Le Châble, membre

M. Almir Jacquier, chef de département Migros Valais, membre

M. Charles Niklaus, Monthey, membre

Mme Madeleine Kuonen-Eggo, Leuk-Stadt, membre

Mme Dominique Gander, Martigny, membre et secrétaire de la Fondation.

La Fondation est placée sous la surveillance du Département de la Formation et de la Sécurité de l'Etat du Valais.

But

Le but de la Fondation Broccard – Migros Valais est de soutenir dans le cadre de leur formation professionnelle des jeunes gens dont le domicile déterminant est en Valais.

Demande de bourse

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir à l'adresse de la fondation, **au plus tard le 31 juillet**, les documents suivants:

- Demande de bourse (formulaire officiel de la Fondation*)
- Budget (formulaire officiel de la Fondation*)
- Lettre de motivation
- Taxation fiscale personnelle, ainsi que celle des parents.

* Les formulaires officiels de demande de bourse et de budget peuvent être demandés à l'adresse de la Fondation Broccard – Migros Valais ou téléchargés à partir du site www.fondationbroccard.ch.

Attribution

L'attribution des bourses est décidée par le Conseil de fondation.

Divers critères entrent dans le choix des attributions: motivation du (de la) candidat(e), situation familiale et financière, parcours d'études et professionnel, nombre de candidat(e)s, ressources de la Fondation, etc.

Le financement de la formation incombe en premier lieu aux parents, ou à leurs représentants légaux, et aux allocations de formation publiques. La bourse de la Fondation Broccard - Migros Valais doit constituer un apport indispensable à l'accomplissement de la formation.

Le Conseil de fondation est seul compétent pour désigner les bénéficiaires, fixer la nature et l'importance des prestations de la Fondation. Il pourra, si les circonstances l'exigent, suspendre, supprimer ou diminuer le service des prestations.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont informé(e)s vers début septembre du montant et de la durée de la bourse qui leur est accordée, en principe 300.- francs par mois. Ils/elles sont appelé(e)s à fournir une attestation d'inscription à la formation choisie, ainsi qu'un compte bancaire ou postal.

Pour des études dont la durée dépasse une année, le renouvellement de la bourse n'est pas automatique et fera l'objet d'une demande de renouvellement.

Les boursières et boursiers sont conviés, en principe chaque printemps, à un entretien personnel avec un membre du Conseil de fondation.